Règlement intérieur de l'association McSoft

INTRODUCTION

Ce présent règlement intérieur s'applique sur chaque évènement organisé de l'association McSoft. Il doit être impérativement respecté afin de maintenir un bon équilibre entre amusement et sécurité au sein de l'association McSoft. Ce présent règlement se complète par le règlement général de la Fédération Française de l'Airsoft disponible ici :

https://ffairsoft.org/decouvrir-lairsoft/reglementation/reglementation-generale/

ADHESION

Toute personne adhérente à l'association McSoft **s'engage** et doit **respecter ce présent règlement**.
Les membres non adhérents (parties occasionnelles) se doivent, à chaque partie, de donner une participation financière (10€). Le joueur occasionnel doit cependant venir avec ses propres consommables.

SECURITE

Le port de protection oculaire **normées EN 166** est **STRICTEMENT OBLIGATOIRE** lors des parties organisées.
Toute personne refusant le port de protection oculaire se verra exclue de la partie en cours.
Le port de protection faciale est **fortement recommandé** lors des parties.

LIMITE DE PUISSANCE

La puissance des répliques des joueurs ne doit en aucun cas excéder la **puissance légale autorisée en France** à savoir un **MAXIMUM DE 2 JOULES**.

COMPORTEMENT

Les membres de l'association se doivent d'être **respectueux** entre chacun afin d'apporter une ambiance optimale lors des parties. Nous demandons à chaque joueur d'être **bienveillant**, de ne pas faire de discrimination en tout genre et nous bannissons fermement toute intimidation du genre :

- **Sexisme**
- **Racisme**
- **Grossophobie**
- **Xénophobie**
- **Harcèlement moral / sexuel / physique…**
- **…**

SOINS DU TERRAIN

Chaque joueur se doit de respecter le terrain et de **le laisser comme il l'a trouvé**.

CONSOMMABLES

L'association McSoft fournie aux adhérents lors des parties, tous les consommables qu'ils ont besoins (billes, gaz, Co2…) dans la limite du raisonnable afin que chacun puisse profiter des parties.
Les membres non adhérents (parties occasionnelles) se doivent, à chaque partie, de donner une participation financière (10€). Le joueur occasionnel doit cependant venir avec ses propres consommables.

EQUIPEMENT

Les joueurs sont libres de choisir la tenue qu'ils veulent, à une condition, de ne **PAS PORTER DE SIGNES OFFICIEUX TYPES POLICE, GIGN, BRI…**
Une **tenue épaisse** et des **gants** sont toutefois fortement recommandés.
Les lasers **SUPERIEURS AUX CLASSES 2 SONT STRICTEMENT INTERDIT.**

UTILISATION DES REPLIQUES

Les répliques en Safe zone (Zone neutre) doivent être **pointées vers le sol et être en sécurité**.
Les répliques doivent être **transportées dans des sacs** afin de ne pas porter confusion lors de son transport.

SANCTION ET RESPONSABILITE

Tout joueur sur le terrain est responsable de son **équipement** et de son **comportement**. Tout manquement au présent règlement aura pour conséquence, **l'expulsion du joueur du terrain sans préavis**.

OBLIGATIONS EN TANT QU'ADHERENTS ET MEMBRES

Tout joueur présent sur le terrain **consent d'office avoir lu le présent règlement tout en l'acceptant**. Par ailleurs, en acceptant le présent règlement, vous **acceptez également le droit à l'image ainsi que la diffusion de médias sur les réseaux sociaux A BUT PUBLICITAIRES**.

TOUTE PERSONNE ASSITANT AUX EVENEMENTS DE MCSOFT NE DOIT EN AUCUN CAS IDENTIFIER LES JOUEURS SUR LES RESEAUX SOCIAUX. L'ANONYMISATION DES JOUEURS DANS NOS MEDIAS EST NOTRE PRIORITE.

COTISATIONS

Les cotisations annuelles sont fixées à 180€ par joueur. A savoir que cette cotisation comprend :

- Entrée gratuite à chaque partie,
- Licence de la FFA
- Billes offertes lors des parties
- Co2 offerts lors des parties
- Gaz offerts lors des parties,
- Prêt de protections si nécessaire,
- Prêt de répliques si nécessaire,

Si un membre ne veut pas prendre de cotisation, mais souhaite tout de même participer aux parties, une participation de 10€ lui sera alors demandée.
Le joueur devra venir avec sa réplique, son matériel, ses billes… Les avantages d'un adhérent, listés ci-dessus ne lui seront pas donnés.

Les cotisations peuvent être payées en plusieurs fois. Si nous constatons un retard de paiement, l'adhérent se verra bloqué de certains avantages.

Modifications apportées au présent document :

15/10/2023

- Création et signature règlement intérieur de McSoft

26/10/2023

- Rajout des règles générales de la FFA
- Rajout de règles sur les lasers dans la section ''EQUIPEMENT''

Le présent règlement peut se voir modifier au fil du temps et ce, à tout moment de l'année. Les joueurs en seront évidemment avertis.

N'OUBLIEZ PAS DE LIRE LE REGLEMENT GENERAL DE LA FFA QUI COMPLETE LE PRESENT REGLEMENT. VOICI LES REGLES GENERALES DE LA FFA :

https://ffairsoft.org/decouvrir-lairsoft/reglementation/reglementation-generale/

Fait à Niort, le 26/10/2023

Ducrot Arthur
Président

LE JOSSEC Lukas
Vice-président